

MÉMOIRE
PPU du Secteur de la Sapinière



Présenté par l'Association des riverains du Lac la Sapinière

Le 6 février 2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
L'ASSOCIATION	3
MISE EN CONTEXTE	4
PRINCIPAUX DÉFIS	6
1- La protection du lac et de ses milieux humides	6
2- Le respect des paysages et de l'environnement	7
3- Les projets potentiels et le cadre bâti	8
4- La quiétude et l'espace sonore	9
NOTRE VISION	10
NOS OBJECTIFS	10
NOS ORIENTATIONS	10
1- Santé	10
2- Bien-être	10
3- Partage des connaissances	11
NOS RECOMMANDATIONS	12
1-Vocation, gouvernance et financement	12
2- Plan de développement et d'aménagement	13
3- Qualité de vie des riverains et de la communauté	13
4- Protection de l'environnement	13
5- Projets potentiels et cadre bâti	14
6- Projet école	14
7- Acquisition des terrains du secteur de la Sapinière	15
ANNEXE	16
Ce que nous ne souhaitons pas	16
Ce que nous souhaitons	17

INTRODUCTION

L'association des riverains du lac la Sapinière est heureuse de participer, en collaboration avec la Municipalité, à la vision de développement du secteur de la Sapinière que nous souhaitons en accord avec les attentes de la population. Nous avons concentré nos efforts afin de formuler des recommandations sur la protection et la mise en valeur de ce secteur et sur notre souhait de voir se développer ce futur emplacement à partir d'une planification d'aménagement d'ensemble cohérent et harmonieux.

Nous voulons, par ce mémoire, souligner la nécessité de considérer la qualité générale du lieu et de son environnement naturel comme premiers attraits du secteur. Pour ce faire, nous proposons de redonner à ce site d'envergure une cohérence en mettant en valeur ses espaces verts, ses paysages et ses patrimoines naturels, en misant sur un achalandage respectueux et un développement intégré à une saine gestion environnementale. Pour ce faire, nous demandons la reconnaissance d'une vocation de parc régional pour l'ensemble des terrains du secteur de la Sapinière si ces derniers étaient mis en vente.

Jusqu'à maintenant, la Municipalité a affirmé ne pouvoir financer à elle seule l'achat des terrains pour agrandir le parc régional. L'histoire nous démontre, par ailleurs, qu'il est possible de trouver des solutions alternatives de financement. À preuve, l'offensive citoyenne mise en place en 1997 pour acquérir une partie des terres des Dufresne afin de protéger ce territoire pour en faire un parc libre de construction. Pour trouver le financement, la Municipalité a pu compter sur l'engagement des gens de plein air et de nombreux villageois. Et avec l'aide du gouvernement provincial, le parc régional Dufresne a été constitué.

Aujourd'hui, la valeur économique des parcs sur la santé des citoyens et l'engouement de la population pour les espaces verts offrent de nouvelles possibilités de financement. Si le parcours des projets pour l'acquisition d'espaces naturels est souvent long, une grande partie du chemin a déjà été parcouru à Val-David pour protéger notre patrimoine naturel. Il s'agit aujourd'hui, pour les élus et la population de Val-David, de mettre en place les conditions gagnantes pour garantir le succès de ce travail en mode collaboratif.

C'est pourquoi nous désirons participer à définir une vision claire et une identité forte de ce secteur de grande qualité, et hautement stratégique pour la vitalité de Val-David et pour la qualité de vie de l'ensemble des riverains et des citoyens de Val-David.

L'ASSOCIATION

L'Association des riverains du lac La Sapinière est le regroupement d'une vingtaine de propriétaires soucieux de l'environnement et de la qualité de vie que leur procure le lieu actuel.

Val-Davidois de naissance ou d'adoption, nous sommes des citoyens animés par les valeurs communes qui caractérisent notre milieu, à savoir le respect de l'environnement,

l'importance de la vie communautaire et la fierté de son patrimoine et de sa vie culturelle.

En tant que riverains, nous sommes directement concernés par l'avenir du secteur de la Sapinière puisque nous en sommes les voisins immédiats : le plan d'eau borde nos propriétés et nous avons une vue panoramique sur un paysage qui comprend la rive du lac, de l'hôtel et de ses bâtiments avec, en arrière-plan, les montagnes du parc régional.

Nous saisissons donc l'occasion de nous exprimer au sujet de l'impact du développement du secteur visé par le PPU sur notre qualité de vie tout en faisant référence aux enjeux environnementaux qui préoccupent notre association : la protection du lac, la préservation du paysage et de l'environnement, la quiétude du lieu et de l'espace sonore, et comme mentionné déjà, le maintien de notre qualité de vie et celle des citoyens de Val-David.

MISE EN CONTEXTE

Le lancement d'une réflexion participative sur le PPU du secteur de la Sapinière a soulevé de nombreux enjeux dont l'ensemble des ramifications sont difficiles à saisir compte tenu de la teneur des informations confidentielles aussi bien du côté privé que public. Chose certaine, pour nous riverains qui vivons autour du lac depuis de nombreuses années, et pour certains depuis plus de 60 ans, nous sommes consultés pour la première fois sur l'avenir de ce secteur exceptionnel pour la vitalité de notre municipalité.

Cette consultation survient à un moment inusité de l'histoire. La pandémie à laquelle la planète est confrontée change notre façon d'appréhender notre quotidien. Nous voyons apparaître de nouvelles tendances dont celle de l'augmentation significative de la fréquentation des parcs par la population ainsi que la reconnaissance par les gouvernements de la valeur économique des espaces verts sur la santé des citoyens.

Les tentatives de développement passées

Avant la fermeture de l'hôtel en 2013, nous avons assisté pendant 10 ans à plusieurs tentatives de développement de nouveaux projets privés pour redonner un second souffle à cet établissement. D'abord, la relance de l'hôtel par la succession de La Sapinière. Puis, la vente du site à des entrepreneurs hôteliers d'origine marocaine qui ont tenté de donner nouvelle signature au complexe hôtelier, mais sans succès. En 2014, l'hôtel passe entre les mains d'une famille de Montréal qui a élu domicile sur le site même. Les nouveaux propriétaires refusent, peu après, l'offre d'achat d'importants investisseurs préférant développer un projet de Spa en s'associant à un nouveau partenaire.

Autant de rendez-vous manqués qui aujourd'hui offrent une opportunité unique de maximiser le plein potentiel du secteur et de contribuer autrement à la vitalité économique du village. C'est pourquoi nous pensons que ce territoire mérite une réflexion en profondeur allant bien au-delà des projets à la pièce trop souvent envisagés parce qu'ils répondent à des impératifs privés, publics, administratifs ou politiques. Nous proposons plutôt une planification d'aménagement qui aura pour objectif de permettre à

la Municipalité de prendre des décisions inscrites dans une perspective globale de développement en mettant au centre de ses préoccupations, la protection du secteur de la Sapinière et du parc.

Premiers résultats sur le PPU et la Consultation publique

Le site de la Municipalité décrit le Plan particulier d'urbanisme (PPU) comme un important exercice qui déterminera l'avenir de Val-David pour les 15 prochaines années. Pourtant, dès le départ, la Municipalité oriente l'ensemble de la démarche sur les besoins urgents d'une nouvelle école primaire dont l'emplacement semble déjà confirmé, reléguant ainsi le parc au second plan alors qu'il devrait être l'élément central de la réflexion citoyenne.

On constate dès lors que la Municipalité et le Centre de services scolaire des Laurentides ont déjà une vision claire des fonctions souhaitées pour le PPU. Outre les citoyens soucieux de l'avenir de Val-David, plusieurs parties prenantes auraient également grand intérêt dans ce projet de réaffectation dont la MRC, certains ministères du Québec, des organismes environnementaux.

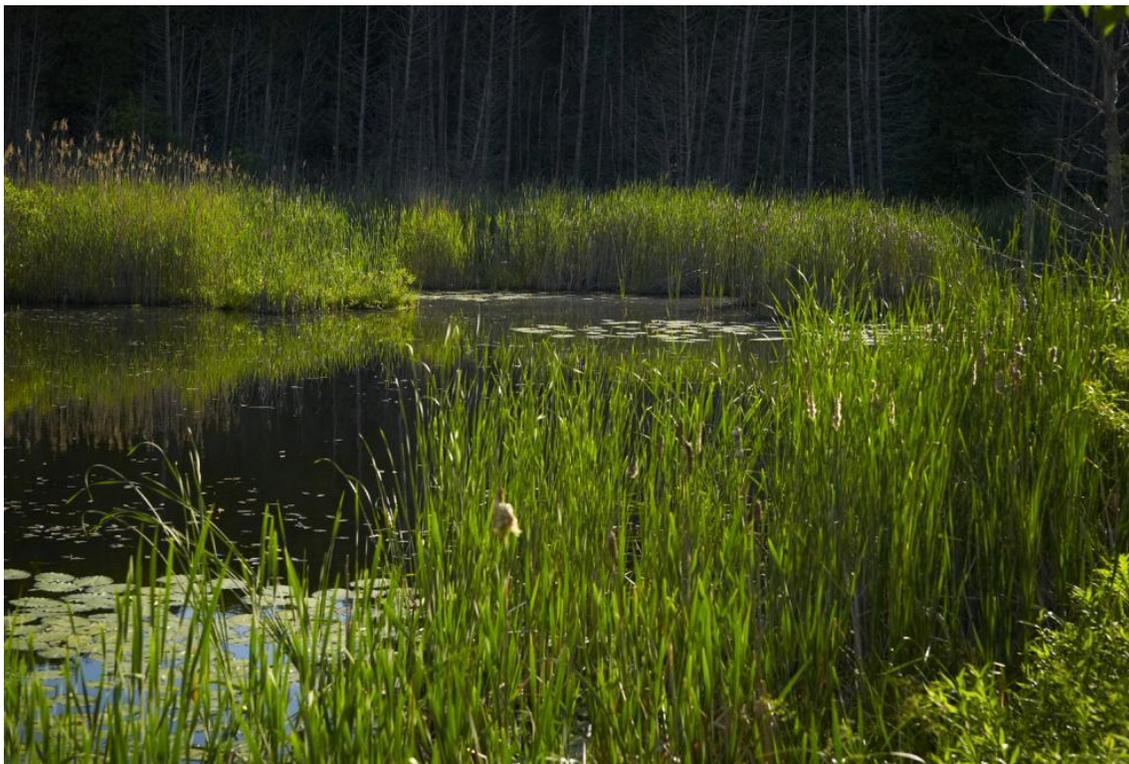
La municipalité de Val-David qui a enclenché en décembre 2020 un processus de consultation publique, comprenant un questionnaire en ligne, nous faisait part des résultats détaillés du sondage auquel plus de 1200 personnes ont répondu. Il nous révèle que six valeurs primordiales doivent se refléter dans le développement du secteur: le respect de la nature, l'esprit de la communauté, l'écologie, l'harmonie, le partage, le développement durable.

Deux grandes orientations d'aménagement distinctes ont été dégagées du sondage et semblent polariser l'opinion publique. Ces orientations définissent l'avenir du secteur souhaité par les répondants :



PRINCIPAUX DÉFIS

1- La protection du lac et de ses milieux humides



Ce que nous appelons le lac La Sapinière est un milieu naturel riche, mais fragile. Il est formé en réalité par la rivière Doncaster et est composé de marécages et de tourbières. Ensemble, ils forment un petit lac artificiel très peu profond, non propice à la baignade ou aux embarcations. Ce plan d'eau a été créé, en bonne partie, par la construction d'un barrage en 1930 dont l'état nécessiterait, aujourd'hui, une évaluation technique par des experts.

Cet écosystème formé principalement de milieux humides est actuellement en danger. Ces dernières années, on assiste à une augmentation de zones où l'eau est plutôt stagnante ce qui peut favoriser la prolifération de cyanobactéries.

C'est précisément le souci de la protection du lac qui est à l'origine de notre regroupement. La qualité de l'eau dépend à la fois de l'efficacité et de la bonne gestion du barrage, de la préservation des berges, de son usage, mais surtout de sa potentielle exploitation récréotouristique comme le souhaiteraient de nombreux Val-Davidois. C'est pourquoi, malgré les efforts et la vigilance des riverains, ces questions demandent une intervention concertée avec les pouvoirs publics si nous voulons conserver ce plan d'eau unique. La qualité de vie des citoyens, mais aussi des espèces animales et végétales qui y vivent en dépend.

2- Le respect des paysages et de l'environnement



Les particularités uniques pour lesquelles le secteur de la Sapinière est reconnu historiquement reposent premièrement sur la beauté de ses paysages et de ses vues panoramiques et sur ses grands espaces verts protégés. Ce secteur apprécié pour la qualité de son environnement s'est également distingué, au cours des décennies, par d'autres aspects déterminants. Son histoire et son offre touristique font aussi partie de la richesse du lieu. Ce secteur stratégique qui a donné à Val-David sa vitalité économique dépend donc étroitement de ces deux grands avantages.

Sa situation géographique exceptionnelle, contiguë au parc régional, confère également au secteur une grande partie de sa renommée. Ce parc régional, berceau de l'escalade au Québec et qui accueille annuellement près de 100 000 jours-visites, n'a eu de cesse au cours de son histoire d'être menacé par l'envahissement de projets nouveaux. Il a survécu grâce à une volonté ferme des citoyens et des usagers de défendre l'ensemble des parois qui surplombent le village contre le développement massif immobilier. Le parc régional représente, sans contredit, un atout stratégique pour le futur développement du secteur de la Sapinière.

Si la municipalité souhaite protéger ces actifs de grande envergure, elle devra miser sur une vision qui respecte à la fois le patrimoine naturel du secteur de la Sapinière et celui du Parc régional, les derniers espaces verts de grande qualité à proximité du cœur villageois qui font la signature du village et contribuent à sa richesse économique et sociale.

3- Les projets potentiels et le cadre bâti



Source : Établissements scolaires primaires Guide de planification immobilière

Le paysage que nous avons sous les yeux est un paysage de verdure entourant les immeubles de pierre et de bois du vieil hôtel. Nous reconnaissons l'importance des commerces, des entreprises privées et des projets publics pour contribuer à la vitalité du village et à sa cohésion sociale. Cependant, quels que soient les projets qui seront réalisés, nous sommes préoccupés par la densité et l'emplacement des nouveaux projets immobiliers, qu'ils soient d'ordre commercial, résidentiel, ou scolaire actuellement sur la table à dessin. La dimension des infrastructures, la hauteur ainsi que les matériaux utilisés, l'éclairage des lieux et toutes les questions relatives à la construction de nouveaux accès routiers représentent des défis de grande importance si nous voulons conserver la nature dans son état actuel et préserver nos acquis et ceux des citoyens.

Une planification stratégique d'aménagement devra assurer l'avenir du secteur et devra répondre aux objectifs établis en ce qui concerne la protection du milieu de vie. Il faudra assurer un développement du territoire qui préserve et valorise les patrimoines historiques et naturels tout en conférant aux projets actuellement à l'étude une véritable intégration dans l'espace.

Nous souhaitons que soit accordée une attention très particulière au projet d'école qui occupera une partie des 40 000 mètres carrés des terrains réservés en prévision de futurs agrandissements. Ce projet qui nous semble à l'heure actuelle surdimensionné met en péril le secteur tout entier. Nous souhaitons donc que le plan d'aménagement propose de nouveaux concepts excluant tout projet immobilier susceptible de nuire à l'essence du lieu et plus particulièrement les projets résidentiels : privés (unifamiliale, condos, duplex-triplex-attachés), coopératives d'habitation, logements sociaux et abordables, résidences pour personnes âgées. À ces conditions seulement, nous pourrions préserver les avantages inhérents à un grand parc nature.

4- La quiétude et l'espace sonore



Toute nouvelle vocation du secteur aura un impact non seulement sur notre quiétude, mais affectera aussi le milieu naturel des marais et de la forêt qu'elle côtoie s'il y a une augmentation significative de l'achalandage. Nous jouissons d'une flore d'une faune diversifiée, et d'un lieu privilégié pour l'observation des oiseaux. Pour ces raisons, nous sommes préoccupés par le bruit généré par la densité démographique, par la nature des activités et par la circulation des véhicules. Pourrons-nous alors établir et maintenir un niveau de décibels acceptable ? Saurons-nous faire la promotion d'un comportement de tourisme responsable ?

La construction d'une école à elle seule pourrait aussi engendrer une transformation majeure du lieu et de la qualité de son environnement sonore. Seule une intégration stratégiquement planifiée de cette construction pourra réduire son impact sur la quiétude de l'environnement et préserver les qualités de tranquillité de la clairière actuelle par des activités de faible intensité, et protégée de toute animation et affluence grand public.

NOTRE VISION

Mettre en valeur et protéger l'environnement exceptionnel du secteur de la Sapinière en misant sur un développement d'aménagement intégré «en symbiose avec le milieu naturel et paysager» au profit des générations futures

NOS OBJECTIFS

Agrandir l'offre nature de Val-David pour le bénéfice du plus grand nombre et maximiser l'expérience des usagers

Développer un modèle d'affaires innovant (ex. coopérative d'investissement) pour assurer le financement nécessaire afin d'acquérir les trois lots formant le Secteur de la Sapinière

Limiter tout nouveau projet immobilier qui donnerait accès à ce secteur à un nombre restreint de citoyens sous prétexte d'encourager la mixité sociale

Assurer un achalandage respectueux de la qualité de vie des riverains et de la communauté en minimisant la perturbation du lieu

Restreindre l'utilisation de la voiture dans l'ensemble du secteur en privilégiant le transport en navette, en aménageant un réseau de sentiers récréatifs, piétonniers et cyclables sécuritaires.

NOS ORIENTATIONS

1- Santé

La présence d'espaces verts semble être associée à plusieurs effets positifs sur la santé physique et mentale de la population. Plusieurs études suggèrent que les espaces verts sont associés à un meilleur niveau d'activité physique, un moindre taux de mortalité, moins d'anxiété, de dépression et de stress, et un niveau de cohérence sociale plus important.

2- Bien-être

Les Val-Davidois ont pu constater que la pandémie a changé la valeur des espaces et des parcs. La population se réapproprie et redécouvre les parcs, qui eux, doivent s'adapter à ces nouvelles réalités. Une nouvelle ère de réflexion et de pratique s'amorce pour les parcs. Les espaces verts doivent maintenant être considérés comme un élément central lors de la planification d'aménagements municipaux.

En ce sens, l'engagement des citoyens dans la planification, la programmation et la gestion des parcs continuent de croître. La forte participation citoyenne à la consultation en cours le démontre bien.

Les publications depuis le début de la pandémie soulignent l'importance d'octroyer des superficies plus importantes pour les parcs, c'est-à-dire, des parcs généreux en espaces et en possibilités. Ces nouvelles mesures imaginées et mises en place révèlent

la priorité donnée aux citoyens, à leurs besoins, à l'équité et au droit d'occuper l'espace public.

3- Partage des connaissances

La responsabilité des institutions publiques est importante en matière d'acquisition, de partage et de diffusion de la connaissance de ses richesses.

Le secteur de la Sapinière abrite une biodiversité particulièrement riche, fortement liée aux activités humaines, un généreux patrimoine naturel et une grande diversité paysagère. La municipalité peut s'inspirer des nombreux exemples d'expériences éducatives qui existent dans les parcs du Québec et d'ailleurs en termes de centre d'interprétation, de parcours écologique, de conférences et de visites guidées.

La mission de la Municipalité est d'encourager le partage de connaissances afin de permettre aux citoyens de mieux connaître leur environnement pour mieux participer aux solutions face aux changements climatiques.

NOS RECOMMANDATIONS

Considérant que la municipalité de Val-David invite ses citoyens à définir les orientations de développement du secteur de la Sapinière ;

Considérant que la municipalité a mis sous réserve une partie des terrains appartenant à la propriétaire du projet ORA Spa afin d'étudier la possibilité d'y construire une école primaire pouvant subir des agrandissements au cours des prochaines années ;

Considérant que nous ne pouvons prédire les conséquences du litige en cours et de l'avenir des lots qui ne sont pas sous réserve ;

Reconnaissant que les parcs sont considérés par notre gouvernement comme des investissements qui contribuent au capital santé des citoyens

Reconnaissant que les parcs contribuent à générer plusieurs retombées économiques dans les localités et régions du Québec.

1-Vocation, gouvernance et financement

Que le secteur de la Sapinière soit transformé en un nouvel espace naturel créatif, propice aux activités récréatives quotidiennes, éducatives et culturelles dans le respect de la mission d'un parc régional, soit de rendre la nature accessible aux citoyens qui vivent à proximité.

Que pour réaliser ce projet hors du commun pour Val-David, soit mis en place une stratégie basée sur l'adoption d'un modèle de gouvernance participatif qui vise une gestion démocratique, un partage des pouvoirs respectueux des contributions de chacun ainsi qu'une solide stratégie de financement. Pour ce faire, il faudra cibler les besoins prioritaires des organismes et ceux des citoyens, déterminer la mission du projet et réunir les principaux partenaires. Formés en association, les citoyens qui solliciteront les instances publiques, les divers paliers gouvernementaux, le milieu des affaires, les donateurs privés et corporatifs, les organismes communautaires et environnementaux.

Que soient étudiés des exemples similaires de parcs nés grâce à des initiatives citoyennes au Québec qui ont acquis des espaces nature afin d'améliorer la qualité de vie de la communauté : l'association du-Marais-de-la-Rivière-aux-Cerises à Magog, la Fiducie foncière du Mont-Pinacle.

Que soient analysées les nouvelles sources d'autofinancement : les crédits carbone, le sociofinancement pour des projets ciblés, les programmes de subvention pour des projets verts.

2- Plan de développement et d'aménagement

Qu'une décision municipale soit prise afin d'adopter la réalisation d'un plan d'aménagement dans le secteur de La Sapinière répondant à une vocation de parc régional avant de prendre toute décision quant aux projets actuels et futurs envisagés dans le secteur de la Sapinière.

Qu'un plan d'ensemble d'aménagement soit réalisé par une firme d'architectes en aménagement paysager qui intègre la vision de protection et de mise en valeur du secteur et ses orientations en matière de santé, de bien-être et de partage de connaissances dans le respect de la qualité de vie des riverains du lac la Sapinière et de la communauté val-davidoise.

Que le nouvel aménagement du secteur de la Sapinière réponde aux besoins et aux attentes d'usagers à la recherche d'activités de détente, de déambulation et d'observation de la nature, en complémentarité aux activités récréatives et sportives du parc régional.

Que le plan d'aménagement protège le site de toute densification résidentielle privée, sociale ou corporative ou de tout autre projet gouvernemental ou municipal autre qu'une école de faible densité et parfaitement intégrée à son environnement.

Que l'ensemble des terrains du secteur de la Sapinière soient soumis aux stratégies gouvernementales de développement durable des parcs régionaux.

3- Qualité de vie des riverains et de la communauté

Que la Municipalité respecte l'ensemble des priorités de l'Association des riverains du lac la Sapinière, inscrites dans le présent mémoire, dont la conservation des vues panoramiques sur les montagnes et du paysage aquatique entourant le lac; la protection du lac et de ses berges; la mise en valeur et la protection de son écosystème et la préservation de la qualité de vie du milieu.

Que la Municipalité et l'Association des riverains du lac de La Sapinière conviennent des modalités d'intervention afin de prévenir les différends liés à la réalisation d'activités et de projets d'aménagement qui puissent nuire à la qualité de vie des résidents et miner la valeur de leurs propriétés.

4- Protection de l'environnement

Que tout nouveau projet implanté le long de la bande riveraine et dans l'ensemble du secteur de la Sapinière tienne compte de l'achalandage, de la qualité sonore et visuelle, de la qualité du mobilier urbain, de l'éclairage et favorise des projets qui garantissent aux riverains l'absence d'activités qui ne conviennent pas à l'environnement paisible d'un lieu dédié à l'observation de la nature.

Que le plan d'aménagement préserve des zones tampons aux abords du lac, des tourbières et du parc pour sauvegarder la qualité visuelle des paysages, les vues panoramiques et la bande riveraine.

Que le plan d'aménagement porte une attention particulière à la bande riveraine en créant un sentier linéaire, comme une promenade riveraine, boisé et paysagé, ouvert à tous et libre de toute construction favorisant l'accès à la nature et à l'apprentissage tout en protégeant le lac et ses berges.

Que les projets d'aménagement et les activités d'apprentissage développés sur l'ensemble du secteur de la Sapinière encouragent le tourisme durable dans le respect des riverains ainsi que de la population locale et de la protection de l'environnement.

Que la protection des rives soit strictement encadrée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, ainsi que par le Ministère de l'Environnement et par la municipalité de Val-David.

Qu'il n'y ait aucun accès public pour embarcation ou plage publique, afin de protéger et de conserver l'ensemble des écosystèmes.

5- Projets potentiels et cadre bâti

Que soit exigée l'adoption d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de préserver l'harmonie architecturale.

Que la dimension, les hauteurs et les matériaux du cadre bâti de tout nouveau projet respectent les critères de développement durable.

Que le cadre bâti soit limité à celui qui existe déjà pour La Sapinière, c'est-à-dire, deux étages et un grenier utile.

Que les espaces soient accessibles, libres de clôtures, et que la cour de l'éventuelle école soit entièrement ouverte sur la nature. Si ces considérations sont soumises à des règles incontournables de sécurité, nous souhaitons qu'il y ait des plantations d'arbres ou des zones de verdure soient alors prévues pour masquer les irritants visuels.

Que l'accès au secteur de la Sapinière priorise un lien piétonnier et un lien cyclable afin de dissuader l'utilisation de la voiture dans ce secteur.

Que tous les espaces de stationnement soient prévus à l'extérieur du secteur de la Sapinière et que les utilisateurs puissent en tout temps utiliser le stationnement du parc régional ou de tout autre stationnement tel le projet de pôle de mobilité durable proposé lors des consultations publiques du 23 janvier 2021.

6- Projet école

Que la municipalité intervienne auprès du CSSL afin qu'il sorte de la zone de réserve et que le projet envisagé d'école primaire et ses critères de construction et d'agrandissement soient présentés aux citoyens de Val-David avant qu'une décision finale soit prise de construire une école sur les terrains mis sous réserve.

Qu'il n'y ait pas de projets d'agrandissement possible annexé à l'école afin d'éviter de dénaturer encore plus la fonction primaire du site, soit une clairière naturelle, libre d'activités.

Que le stationnement du parc régional soit utilisé pour les autobus scolaires et pour le personnel enseignant afin d'éviter la construction d'un stationnement en plein cœur des espaces naturels.

Que des modèles routiers, à l'exemple de ce qui se fait en Europe dans des espaces verts, soient étudiés limitant ainsi le nombre de voitures devant se rendre jusqu'à l'école, comme des espaces de dépassement ou de croisement limitant l'obligation d'élargir la route ou comme des passerelles qui donneraient accès à l'école par le parc.

Qu'un règlement soit adopté, non pas en vertu de l'article 116(4), mais en vertu de l'article 116(5) qui exige que toute nouvelle construction soit adjacente à une rue publique. La municipalité se donne ainsi plus de latitude pour contrôler le développement harmonieux de son territoire.

7- Acquisition des terrains du secteur de la Sapinière

Qu'advenant le cas où les terrains du secteur de la Sapinière soient vendus à des intérêts privés ou publics, tout projet d'envergure déposé à la Municipalité devra s'intégrer aux critères de préservation et de mise en valeur de l'environnement propre à un parc régional, tout en répondant aux grands principes de santé, de bien-être et de partage de connaissance. Ceci, dans le but de préserver le secteur de la Sapinière de tout développement commercial ou résidentiel à des fins de taxes foncières.

Que la Municipalité, en collaboration avec un regroupement de citoyens, procède à l'acquisition des terrains afin qu'ils soient intégrés au parc régional pour assurer sa conservation et sa mise en valeur.

Qu'un nouveau modèle d'affaires impliquant divers partenaires qui adhèrent à la mission de développement durable des parcs régionaux soit soumis aux Val-Davidois en prévision de l'acquisition des terrains et réponde aux préoccupations des citoyens pour prévenir l'augmentation de taxes foncières.

ANNEXE

CE QUE NOUS NE SOUHAITONS PAS



CE QUE NOUS SOUHAITONS





Les membres de l'Association des riverains du Lac la Sapinière:

Isabelle Depelteau, Steeves Turyn, Daniel Shannon, Martine Primeau,
Jean-Claude Dufresne, Nicole Barry, Marc Houde, Anne Monette, Lucille Beaupré,
Pierre Roy, Dominique Dufresne, Sylvie Dufresne, Isolina Bernhardt, Jonny Bernhardt,
André Chrétien, Louise D'Anjou, Isabelle Boudreau, Louise Ross, Claude Savard,
Anne-Marie Blouin et A.R.